L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 16 MAI 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 16 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, 1° jolie propriété rue de l'Esplanade.—2° Trois propriétés à l'encoignure des rues St-Antoine et Urquhart—jolie petite propriété rue des Ursulines No. 614,—et 4° Deux jolies maisons de résidence rue Columbus.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—actions de la compagnie des levées,—diamants, montres etc., etc.

SPECTACLES.

Samedi 16 mai.

OPERA.—A midi—Lucie de Lamermoor.

ACADEMIE.—Grande matinée de cadeaux.

Les saisies en matière de propriétés publiques.

Les prêteurs et agioteurs doivent voir aujourd'hui qu'on n'accule pas les Etats et les villes comme on accule les particuliers et qu'il n'est pas facile de saisir leurs biens on leurs rentes, lorsqu'on n'a pas à son service des armées prêtes à agir en cas de nécessité. Avec la force on fait à peu près tout ce qu'on veut, ou au moins beaucoup de choses; sans la force on est réduit à taire purement et simplement ce que les circonstances permettent. On a eu confiance dans l'avenir illimité de la Nouvelle-Orléans et, de fait, elle possédait assez d'avantages naturels pour qu'on put croire à l'infaillibilité de sa fortune.

On l'a vue pendant longtemps gouvernée non pas très sagement ni sensément, mais avec une modération et une retenue craintives et l'on l'était imaginé que les péculats, les concussions et les fraudes ne terniraient jamais la bonne renommée de son administration. On ne croyait pas qu'un jour viendrait où les bons arrements feraient place aux mauvaises pratiques appuyées sur de faux principes, et que dans une économie politique, conseillée et préconisée par l'esprit d'aventure, la Nouvelle-Orléans trouverait non la prospérité prédite mais la ruine.

Toutefois la Nouvelle-Orléans sera ruinée de compagnie avec ces aventuriers de l'agiotage qui n'avaient pensé qu'à eux et qui avaient compté sur leur habileté pour savoir à temps, se mettre à l'abri du naufrage. Il y aura même cette différence entre eux et notre corporation municipale, c'est qu'elle durera plus qu'eux, qu'elle surnagera dans son désastre, tandis qu'ils y seront plongés pour la plupart sans pouvoir jamais reparaître sur l'horizon.

La nécessité où se trouve aujourd'hui notre ville de suspendre pour un temps l'action de son fonds d'amortissement et par suite le rachat des bons émis par elle, et qui sont échus, indique une situation de dernière extrémité. Il faut être à bout de ressources, en effet, pour renoncer au payment de ses dettes ; c'est à peu près comme si l'on disait qu'on ne les payera jamais, bien qu'on puisse encore en servir l'intérêt. Entre un refus de rembourser le capital et un refus de payer l'intérêt, la distance est faible et qui ne peut plus faire l'un ne sera bientôt plus à même de faire l'autre. La conséquence est forcée, et c'est ce que doivent commencer à comprendre les capitalistes qui ont si follement risqué leurs fonds, pour soutenir des entreprises mal conçues et faites avec des moyens qui contaient beaucoup plus que ce qu'elles devaient jamais rendre.

Cela explique la hâte qu'ils mettent aujourd'hui à instituer contre la ville des procédures judiciaires dont le résultat est infiniment douteux, et qui, en tout cas, leur couteront fort cher. La Nouvelle-Orléans, comme toute autre ville, n'est pas saisissable parcequ'elle n'a pas de propriétés spéciales, pouvant être l'objet d'une saisie. Ses propriétés sont celles du public qui n'est en aucune manière responsable des engagements de la municipalité. La Nouvelle-Orléans est une corporation reconnue par l'Etat avec des privilèges de gouvernement et même de souveraineté que l'Etat doit respecter.

Ses établissements sont utiles à tout le monde. Il les lui faut pour qu'elle puisse exister comme corporation sociale. Concevrait-on qu'elle fût sans hotel-de-ville? et où délibéreraient ceux qui la gouvernent, et où se tiendraient les divers départements qui composent son administration? ces établissements sont des choses insaisissables parce qu'à leur défaut il n'y aurait pas de ville et s'il n'y a pas de ville que deviennent les fonds dont on réclame le remboursement? Les particuliers n'en sont pas responsables, et si la ville s'étaint les titres disparaissent avec elle.

Concevrait-on qu'elle fût sans prison, ou sans maison de détention pour y enfermer les fous, les malfaiteurs et les criminels? Non, il n'y a pas de municipalité sans parails établissements ; de même qu'il n'y en a pas sans tribunaux quelconque. Les maisons d'école appartiennent au public, suivant le vœu de la loi; ainsi que les quais et débarcadères, sur lesquels les Etats-Unis ont un droit de priorité souverain. Les marchés entrent dans la catégorie des choses publiques, comme étant d'une utilité générale. Tout cela est insaisissable, à moins que la municipalité ne renonce formellement et volontairement à son apanage.

Maintenant pourrait-on saisir des fonds d'embellissement ou d'agrément comme un parc, un cours planté d'arbres, une promenade, un jardin entretenu aux frais de la municipalité? Non, car tout cela entre dans les éléments qui contribuent à la salubrité publique, et appartient à l'ordre municipal.

Cependant à supposer qu'on pût saisir tous ce que nous venons d'énumérer, comme garantie, qu'en obtiendraient les poursuivants? rien qu'un titre inutile, car aucun de ces établissements ne pourrait être détourné de sa destination, sans le consentement des habitants. L'hôtel de ville resterait hôtel de ville ; la prison resterait la prison, la maison des fous resterait la maison des fous, etc.... Les poursuivants n'en retireraient aucun revenu. Tous ces biens sont frappés de main-morte si la municipalité ne consent pas à les aliéner, ce qu'elle ne peut faire parce qu'elle en a besoin.

Les seules propriétés qui pourraient être saisies sont les lots de terre dont la municipalité s'empare pour taxes non payées. Encore faudrait-il que l'Etat n'y eut aucun droit; cas fort rare, attendu que les propriétaires qui ne payent pas leurs taxes municipales, ne payent pas mieux leurs taxes d'Etat. L'Etat peut donc les revendiquer pour son droit comme la ville pour le sien, et si ces propriétés sortent du domaine municipal elles entrent immédiatement dans le domaine de l'Etat.

Mais admettons que les établissements publics de la ville soient sujets à la saisie et à la vente forcée en vertu de jugements reconnaissant le droit de créanciers détenteurs de titres légaux, qu'en résulterait-il? Rien de bon pour ces derniers qui auraient alors à payer une taxe très forte sur des biens devenus propriétés particulières. Détournés de leur destination, ils ne vaudraient pas la taxe qui les frapperait. Les créanciers seuls seraient les adjudicataires. En attendant le Conseil de Ville irait délibérer dans l'édifice de l'Exposition de l'Industrie, où toute l'administration le suivrait ; les cours traient juger dans la maison Maurepas; la prison serait établie à l'hôpital de marine ; ainsi de suite; et il y a nombre de grandes bâtisses inoccupées, dont le loyer couterait fort peu.

Nous conseillons donc aux créanciers, anciens et nouveaux, de la municipalité d'accepter toutes les conversions qui leur seront offertes, et de s'estimer heureux si cette même municipalité qui leur doit, peut continuer à leur servir un intérêt annuel quelconque ; car, nous les en prévenons, cet intérêt court de grands dangers à raison des maux, en apparence incurables, dont la ville est affligée.

☞ Le "Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall, est la seule préparation sur laquelle on puisse compter pour rendre aux cheveux gris leur couleur originelle.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—C'est ce matin à midi que les habitués et habituées de l'Opéra auront, pour la dernière fois, l'occasion d'entendre les artistes de notre troupe lyrique. La matinée, au bénéfice de M. Gadiba, attirera, sans aucun doute, beaucoup de monde, et nous espérons que la recette couvrira en grande partie la perte faite par le jeune ténor. *Lucie de Lammermoor* est l'opéra choisi pour cette dernière représentation.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'annonce de l'Académie pour la matinée d'aujourd'hui est très séduisante et nous y référons nos lecteurs.

M. Bidwell, l'habile directeur de ce théâtre populaire, a voulu ajouter un attrait de plus à celui du spectacle. Une très jolie parure sera mise en loterie et les billets seront distribués gratuitement à tous les spectateurs. C'est là une bonne occasion de tenter la fortune tout en passant une matinée agréable.

CONCERT D'ÉTÉ A LA SALLE GRUNEWALD.—On se demandait où passer les soirées après la fermeture des théâtres. La réponse est actuellement facile à faire: aux concerts d'été qui auront lieu régulièrement à la salle Grunewald. L'inauguration en aura lieu lundi prochain. La modicité des conditions d'abonnement et l'excellente direction que M. Rob. Meyer ne manquera pas de donner à ces concerts, nous paraissent devoir en assurer le succès. Les amateurs de bonne musique y passeront certainement des soirées très agréables.

BAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—Nous rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices que c'est ce soir que doit avoir lieu à l'Opéra le bal de la Société française. Ce bal étant donné moitié au profit des inondés, moitié au profit de la caisse de bienfaisance de la société, nous souhaitons et nous espérons qu'un grand nombre de billets sera placé et que le public voudra concourir libéralement au double but charitable qu'ont en vue les organisateurs du bal.

ASILE STE ANNE.—Nous appelons l'attention des personnes charitables sur l'appel qui leur est adressé en faveur de l'Asile Ste Anne par les dames respectables sous le patronage desquelles il est placé. L'asile est sans ressources et on ne sait comment subvenir aux besoins des femmes et des enfants qui l'occupent.

LES EXCURSIONS DU CAMELLA.—Nous avons déjà annoncé que le beau bateau à vapeur *Camelia* allait reprendre, à partir de dimanche, ses excursions du dimanche et du mercredi. Ajoutons que la barre et le restaurant sont tenus par Deligne qui se fera, comme l'année dernière, un point d'honneur d'offrir aux consommateurs une excellente chère, et des vins et des liqueurs de choix. On peut donc aller à Mandeville ou à Madisonville avec l'assurance de trouver à bord tout ce qu'il faut pour charmer les loisirs de la traversée.

UNE MERVEILLE DE MACHINE A COUDRE.—On voit au numéro 169 de la rue du Canal une machine à coudre qui a eu le grand prix à l'exposition de Vienne, et l'on ne peut en être surpris quand on voit dans le même local les échantillons de travail de cette machine extraordinaire. Toutes les autres font des travaux de couture très fins et achevés, mais celle-ci, la machine de Wilson, fait davantage. Elle coud dans la perfection aussi, et de plus elle brode et ses broderies sont comptées parmi les ornements les plus brillants de tout article de naise et de lingerie pour femmes et pour hommes. En ce moment est exposée à l'adresse que nous indiquons plus haut, une robe qui a coûté $2500 et des manteaux d'opéra qui ont tous été brodés par la machine Wilson. Dans le même endroit sont exposés aussi des articles de sellerie ainsi que des bottes et des souliers auxquels le travail de broderie de la machine Wilson a donné un rare degré d'élégance. L'exposition de ces jolies choses a lieu tous les jours et durera jusqu'au 19 mai.

☞ Le chemin de fer de Jackson est la seule ligne qui fasse connexion à Louisville avec le Fast Express (rapide express) de l'Est et avec un seul changement de chars jusqu'à New-York. On peut retenir d'avance des chars-dortoirs de Pullman pour tout trajet on pour le nombre de jours qu'on veut en s'adressant à M. A. D. Sheldon, agent, sous le City Hotel, au coin des rues Camp et Commune.

EXCURSION A BONNET CARRÉ.—Le steamer *Empire* partira demain, dimanche, à midi, pour la crevasse de Bonnet-Carré. Il sera de retour le soir à 8 heures. L'excursion est au profit des inondés; elle a été organisée par le capitaine De Haven, qui en a la direction. Nous le remercions de l'invitation qu'il a en l'obligeance de nous adresser.

LES FRANÇAIS D'AUGUSTA.—Une cérémonie très intéressante pour nos compatriotes a eu lieu à Augusta, (Georgie), jeudi de la semaine dernière. La Société Française de Bienfaisance de cette ville, organisée le 5 septembre 1873, s'est rendue en corps dans le Masonic Hall, pour y recevoir son drapeau. Les membres de la Société étaient précédés d'un corps de musique jouant la Marseillaise. La salle était décorée de drapeaux tricolores, entre lesquels on lisait les noms de Lafayette, Rochambeau, d'Estaing, Beauregard, Victor Girardey et Pierre Soulé. Parmi les personnages de distinction qui occupaient la plateforme on remarquait le maire d'Augusta, la plupart des membres du conseil communal, le juge Gibson, le juge Twiggs, le docteur Dugas, etc.

L'orateur du jour, suivant l'expression usitée, était le juge Hansford Twiggs, et nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire les éloquentes paroles par lesquelles il a exprimé à la France sa chaleureuse sympathie et retracé l'historique brillant des gloires du drapeau tricolore. A propos de la bataille de Waterloo, "cette célèbre défaite, a-t-il dit, qui a jeté le monde en deuil et répandu sur l'armée française autant de lustre que ses plus éclatantes victoires," M. Twiggs a raconté dans les termes les plus émoyrants l'incident de Cambronne refusant de se rendre. Il a rappelé ensuite comment après les désastres de la récente guerre franco-allemande, la France, dépouillée, démembrée et ruinée, s'est tournée avec une promptitude qui a fait l'admiration et l'étonnement du monde civilisé.

"Pour mon compte, a-t-il dit en terminant, je le déclare hautement; dans la victoire ou dans la défaite, dans la prospérité ou dans l'adversité, les plus chaudes sympathies de mon cœur seront toujours avec les Français et avec la France."

L'orateur a ensuite remis le drapeau entre les mains de M. de Waal, qui l'a accepté et a remercié le juge Twiggs des sentiments qu'il venait d'exprimer avec une si haute éloquence. L'assistance, composée en grande partie de dames, a plusieurs fois interrompu les deux discours par d'unanimes applaudissements.

La fête s'est terminée par un banquet dans lequel on a fait honneur aux vins de France.

(Courrier des Etats-Unis.)

PERTE D'UN GRAND STEAMER.—On lit dans le *Journal du Havre*:

Nous recevons de Brest les détails suivants sur un nouveau sinistre maritime, que nos dépêches du Conquet ne faisaient que trop pressentir:

La profondeur de l'eau, en dehors de la grande passe de Portsall, endroit où un grand steamer à trois mâts a coulé le 14 avril, est d'au moins 120 pieds, et le sauvetage paraît impossible.

Les épaves suivantes ont été rejetées par la mer :

1° Une pièce à eau, cercle en fer et peinte en gris ;

2. Un baril cerclé en fer, très solidement construit et marqué: G and O 2,001 89 Webb and Smith, X.X Stratford;

3. Un fauteuil à siége rotiné;

4. Enfin, le flanc d'une embarcation à clin à grand bord, construite en sapin et chevillée en cuivre. Cette embarcation était peinte en gris clair dans les bants ainsi qu'à l'intérieur; le dessous était peint en rouge.

Tout ces objets paraissent de provenance anglaise. Cette fois, il est malheureusement à craindre que l'équipage tout entier n'ait disparu avec le navire. On n'a encore retrouvé aucun cadavre.

☞ Les Hollandais font de grands préparatifs pour célébrer, le 12 mai prochain, le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement du roi Guillaume III. Une fête aura lieu à Amsterdam, et l'on écrit que toutes les villes rivaliseront entre elles pour manifester l'attachement qu'inspire aux populations le souverain dont la sagesse et le libéralisme sont appréciés de toute la nation.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les amis de M. Kellogg font encore leurs tours.

Hier matin, les commis employés dans la grocerie de Bell et Menge, au No 10 rue Delta, près Commune, en entrant dans le magasin, se sont aperçus qu'une porte avait été forcée et que les voleurs étaient venus faire une visite pendant la nuit.

Ces estimables industriels sont entrés par une fenêtre au premier étage et sont descendus au rez-de-chaussée au moyen d'une corde.

Ils sont sortis en enfonçant une porte, emportant avec eux plusieurs sacs de café et une quantité de jambon.

Ils étaient surchargés de provisions, car ils ont abandonné un sac de café dans un terrain vacant non loin de là, où un cordonnier, demeurant dans le voisinage, l'a trouvé hier matin. On estime les pertes de MM. Bell & Menge à quatre cents piastres au moins. Nous disons pertes, car la police de E. Badger ne trouvera probablement jamais ni les voleurs ni les objets volés.

Cette pauvre police, comme elle est inepte et peu zélée! Encore, si elle était modeste, on l'excuserait un peu, mais les roucoumandes de M. Badger, en face de son incapacité flagrante, la rendent de plus en plus ridicule, comme ses expéditions armées dans les campagnes, pour le compte de l'usurpateur Kellogg, l'on rendu odieuse depuis longtemps à notre population.

M. Badger, général de légion et chef de police, nous rappelle l'homme dont parle l'histoire, il ne serait déjà pas si ignorant s'il s'apercevait de sa propre incapacité.

Organisation de Comités de Vigilance.

Malgré les craintes personnelles de M. Kellogg, à l'égard des comités de vigilances, et ses menaces aussi ridicules que vaines, les citoyens de la Nouvelle-Orléans sont résolus à ne plus se laisser voler, ni sur une grande échelle, par les aventuriers politiques qui prétendent les gouverner, ni sur une petite échelle, par les coquins de basse classe, qui exercent leur industrie la nuit, tandis que les premiers ne gênent pas pour puiser en plein jour dans le coffre de l'Etat.

Des comités de vigilance se forment rapidement.

Dans le Quatrième District, il y a eu un grand meeting, au coin des rues Carondelet et Second, et une organisation sérieuse a été complétée dans le but de faire justice sommaire des bandits qui pillent et qui incendient impunément depuis que M. Kellogg a jugé convenable d'ouvrir les portes du pénitencier.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolu, Que le but de ce meeting est de prendre des mesures sérieuses pour protéger nos foyers et nos familles. Nous prenons donc l'engagement de former des patrouilles de citoyens pour faire justice des voleurs, et pour venir en aide à la police dans l'exercice de ses fonctions, quand les circonstances l'exigeront.

Les coquins qui visitent le district des jardins n'ont qu'à se bien tenir maintenant, s'ils ne veulent pas que leurs cadavres servent d'ornements aux réverbères.

Secours pour les Inondés.

Les souscriptions reçues hier à la mairie se montent à $1400 45, ce qui porte le grand total des fonds de secours en caisse à $123,763 80.

Voici la liste:

Ullman & Co., de Baltimore, par J. C. Donovan	$ 50 00
Citoyens de Princeton, par le révérend Jas. E. McShaw	13 20
Citoyens de Louisville, Ky, par le maire Chas. D. Jacobs	672 25
Peter Wash, Bijoutiers de New-York, par E. A. Tyler, second versement	5 00
Henry Thayer & Co., de Cambridge, Massachusetts, second versement	500 00
John E. Owens, directeur du théâtre des Variétés	50 40
New-York Morocco Case manufacturing Co., par C. H. Zimmerman	100 00
Total	$1400 45

Le maire Wiltz a adressé une seconde lettre au maire de Boston, l'honorable Samuel C. Cobb, pour le remercier encore une fois de la générosité dont les citoyens de sa ville ont fait preuve.

Le maire de la ville de Cincinnati a envoyé un télégramme au maire Wiltz pour lui dire que les citoyens de sa ville avaient souscrit $1,400, pour les victimes de l'inondation. Il lui demande s'il préfère que ce montant lui soit adressé, ou bien qu'il soit converti en vivres pour les inondés.

Le maire Wiltz a répondu qu'il aimait mieux les vivres.

Un mauvais plaisant mis en faite.

Hier matin, vers trois heures, un personnage, qui avait été assez fort en jambonsiamse la dive bouteille, s'est imaginé de faire une plaisanterie aux pompiers en donnant une fausse alarme par la boîte placée au coin des rues Royale et St-Louis.

Comme il s'apprêtait à mettre son projet à exécution, un officier de police l'a surpris in *flagrante delicto*. Le quidam inconnu n'est bâté de prendre la poudre d'escampette et le métropolitain n'a pas réussi à l'arrêter.

Nous sommes autorisé à avertir les drôles qui sont assez idjots pour vouloir s'amuser de cette façon, que si jamais l'un d'eux se laissait prendre par nos valiants pompiers il passerait un fort vilain quart d'heure.

TEMPERATURE.—15 mai 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Cen	grade
6 A. M.	74	23
12 M.	86	30
3 P. M.	88	31
6 P. M.	82	28

LE CAFÉIER EN CALIFORNIE.—On lit dans le *Courrier de San Francisco*:

On a récemment découvert que le pied des collines dans quelques parties du Nord de l'Etat, notamment dans le Placer county, est couvert d'arbustes qu'après examen on a reconnu être des plants de café. Ceux qui connaissent l'arbrisseau qui croît dans l'Amérique du Sud et dans les Indes Occidentales déclarent que le plan californien est de la même espèce ; il est bien inférieur sans doute, puisqu'il est à l'état sauvage, mais il est peut-être susceptible d'arriver, par la culture, à un assez haut degré de perfection pour que le produit constitue un article commercial important.

A tout hazard, l'expérience vaut la peine d'être tentée; quand bien même ce plan sauvage résisterait à l'entêtement enfantasme de la culture et ne donnerait pas de bons fruits, elle aurait au moins cela de bon, de suggérer l'idée de cultiver le café véritable. La tentative n'en sera fait, *croyons nous*, et si le pays pouvait produire une bonne qualité de café, cela ouvrirait à l'agriculture de l'Etat une branche plus productive qu'aucune autre.

L'INCIDENT PICCON.—Nous avons annoncé que le conseil général des Alpes-Maritimes avait répondu par le cri de "Vive la France!" au discours de M. Piccon. Voici les détails qui nous arrivent à ce sujet:

Le conseil général des Alpes-Maritimes a clôturé sa session, hier mercredi, à cinq heures. A la fin de la séance, M. de Mougins-Roquefort, ayant obtenu la parole, a dit:

"Messieurs, une tradition ancienne s'était transportée avec l'annexion, du conseil général du Var dans celui des Alpes-Maritimes. Dans la dernière séance de la session, un ancien de l'Assemblée se levait, et il attestait le zèle infatigable, les efforts de labeur commun, la passion du bien enfin qui animait chacun des membres qui avaient composé l'ancien département. Telle est assurément, nous pouvons le proclamer en nous nommant, la manière dont chacun de nous comprend et remplit ses devoirs. Et ce pour le dire remplète sur les privilèges de l'âge et de la haute expérience de notre excellent et digne président, c'est pour le remercier, au nom de tous, de l'impartialité bienveillante avec laquelle il conduit nos travaux.

"A la différence du passé, aucun cri politique ne sera entendu dans cette enceinte. Mais il est un cri national et patriotique qui appartient à tous les cœurs reconnaissants pour la prospérité de cette belle contrée, c'est celui de *Vive la France!*

Par une acclamation unanime, le conseil répond: *Vive la France!*

—Avant la loi d'août 1871 sur le recrutement de l'armée active les jeunes gens nés aux colonies et habitant la France se trouvaient, *en fait*, exemptés du service militaire; on les considérait, en effet, comme faisant partie d'une milice coloniale, et le ministre de la marine, leur protecteur naturel, s'appliquait à faire maintenir cette bienveillante sinécure.

Aujourd'hui, le changement de front est complet : non seulement tous les jeunes créoles âgés de moins de trente ans viennent d'être invités à se faire inscrire sur les contrôles de l'armée active, mais encore ils sont dénoncés, poursuivis, traqués par la police et la gendarmerie avec une dévorante activité.

Impossible de se soustraire à la loi qui pour eux a un effet rétroactif ; *dura lex, sed lex.*

—On lit dans la *Presse*:

Le bruit court que le jour même où le premier projet de loi constitutionnelle sera présenté, des députés de l'extrême droite déposeront une proposition tendant à faire déclarer par l'Assemblée que:

"L'urgence ne pourra être votée sur aucun projet de loi relatif à la constitution future du pays, et tous ces projets devront subir les trois lectures réglementaires."

BATAILLE ENTRE JOURNALISTES RADICAUX. Nous lisons dans le *Meschacébé*:

—Un rixe a eu lieu mardi, 5 mai, au café de la Perdido Bourse, de M. V. E. M. Anderson, près de la Maison de Cour, entre MM. Bovee et Jackson du *Sentinel*, et Francis Sternberg, du *Republican*. Les premiers auraient attaqué Sternberg à la suite d'une polémique dont nous avons donné quelques échantillons. Des coups de bâton ont été donnés, et l'affaire en est à une phase judiciaire dans laquelle nous la laissons. Le major C.-F. Houston, d'abord accusé de complicité dans l'attaque donc Sternberg a été l'objet, est exonéré de tout blâme par le *Republican* du 9.

UN CONSEIL GÉNÉRAL GÊNANT.—Les journaux de Marseille nous apportent la lettre adressée par M. le ministre de l'intérieur au président du conseil général des Bouches-du-Rhône et la réponse de celui-ci.

Celle de M. le duc de Broglie est sévère pour le conseil général. La réponse de M. Labadie est virulente. Le ministre approuve la conduite du préfet, tout en déclarant que le gouvernement "réserve l'examen des mesures qu'il pourra être appelé à prendre." Le président du conseil général se plaint des "injures" de M. de Broglie contre l'assemblée départementale, et annonce que le gouvernement n'ayant point désavoué "son agent" il est de la dignité de l'assemblée de suspendre ses travaux, jusqu'à ce que le conseil d'Etat, saisi de la question, ait prononcé sur le différend.

En somme, la lettre de M. le duc de Broglie est dure, celle de M. de Labadie est violente; celle-ci sort des bornes d'une république digne, celle-là est âpre dans sa fermeté : l'une et l'autre créent une situation très tendue, très délicate entre l'autorité centrale et la représentation départementale des Bouches-du-Rhône.

Il se confirme que le gouvernement présentera à l'Assemblée, dès le début de la session, un projet ayant pour but d'autoriser le gouvernement à dissoudre le conseil général des Bouches-du-Rhône.

LES INFATIENCES DE LA PRUSSE.—On envoie de Stuttgard à l'*Opinion nationale* une lettre qui témoigne des efforts perpétuels de la Prusse en vue d'une lutte future.

On se réorganise à tout prix ; chaque jour amène la découverte d'un défaut dans l'ancien système militaire, dans l'armement; à tout prix on veut y remédier; c'est à la fois le but et le moyen de la réorganisation: on n'a garde de faiblir à cette tâche jusque dans les moindres détails qui *sont déjà un foyer de petits soldats*... Soldats et officiers n'ont jamais été soumis à un travail aussi excessif; l'usine Krupp vient de recevoir l'ordre de fabriquer cent canons par semaine, et Gustave d'une personne très digne de foi et très bien placée pour savoir la vérité sur ce point, que le prince Frédéric-Charles, notamment, ne dément point par son attitude et ses paroles ce qu'il pourrait y avoir d'alarmant dans tous ces préparatifs.

Et pendant ce temps, en France, les partis se disputent entre eux.

"Depuis quelque temps, ajoute notre correspondant, l'entendu prononcer les mots de Champagne, Franche-Comté. *Nous avons besoin d'un gage nouveau de votre tranquillité*: telle est une des phrases banales qui ont cours et ce discours qui accompagnent en forme de commentaire les noms des deux provinces en question. L'éloignement, l'extension considérable qu'elle prend chaque jour, trahit de la part des populations laborieuses un vivient mécontentement contre l'ordre de choses établi ou à établir. Peu de rues à Bruitgard où je n'ai aperçu la plaque ordinée d'un beau steamer qui indique un bureau de recrutement.—Puisqu'on ne peut avoir la tranquillité en Europe, nous tâcherons d'aller ailleurs, nous voulons garder nos fils et mourir en paix; c'est ainsi qu'un fermier d'un bourg voisin expliquait à un employé d'agence sa résolution de s'expatrier.

—*Le Daily News* publie la dépêche suivante de son correspondant particulier:

Berlin, lundi soir.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce soir publie deux articles se rapportant d'une façon très vive au comte d'Arnim, qu'elle accuse d'insubordination et d'indisrétion officielle. On regarde maintenant comme douteux que le comte se rende à Constantinople, et même qu'il reste activement dans le service diplomatique.

D'un autre côté, ses amis font pressentir que, sans le comte on ne saurait mal avec lui, il publierait, dans l'intérêt de sa défense personnelle certains documents qu'ils déclarent devoir couvrir le prince Bismark de confusion.

LE SUICIDE DE M. BEULÉ.—La *Gazette de France* publie de nouveaux renseignements sur ce suicide. Les voici:

Depuis longtemps déjà, M. Beulé était atteint d'une hypertrophie du cœur qui le faisait beaucoup souffrir. Il y a six semaines environ, à une représentation du Gymnase, la douleur fut tellement grande qu'il se trouva mal en sortant.

Toute la soirée qui précéda son suicide, il avait été en proie aux plus cruelles souffrances.

Ne pouvant résister à la douleur, il se leva vers minuit ou minuit et demi, prit sonne-Lou, prit un poignard qui était suspendu à une panoplie et se frappa au cœur.

Le poignard demeura dans la plaie et ne fut enlevé que le lendemain matin par les personnes qui constatèrent son décès.

Avant de mettre à exécution son funeste projet, il avait écrit d'une main fiévreuse, sur un bout de papier, ces quelques mots:

"Je souffre trop, c'est encore plus violente qu'au Gymnase; je vais fouiller le siège du mal. Pauvre femme! pauvres enfants!"

Et la *Gazette* ajoute que si elle publie ces renseignements, c'est pour mettre fin aux bruits calomnieux que l'on essaie de répandre sur les motifs qui ont poussé M. Beulé à se donner la mort. C'est dans ce but aussi que nous les avons reproduits.

—On écrit de Berlin:

M. de Bismark est assez rétabli pour pouvoir se promener une heure chaque jour dans le jardin du ministère. Ceux qui l'ont vu disent qu'il est à peine convalescent et que la maladie a profondément altéré ses traits. Son visage couperosé est devenu mat et pâle, et il est encadré d'une longue barbe blanche que le chancelier a, bon gré mal gré, dû laisser poussé pendant sa maladie. Enfin, les médecins lui ont conseillé de porter une perruque que l'indemnité mal la casquette militaire; cette perruque, de la forme de Moltke depuis longtemps est d'un blond clair, en harmonie avec le teint pâle du célèbre stratégiste, celle de M. de Bismark est grise, à ce que l'on raconte.

—M. le général Trochu a déjà annoncé plusieurs fois qu'il était sur le point de rentrer dans la vie privée. Tant que l'ancien gouverneur de Paris a fini par donner sa démission de député, il ne paraît pas que jusqu'à sa prochaine thébaïde n'a pénétré qu'un officier de cavalerie, plaideurs de tout genre. Cette façon de rentrer dans la vie privée en inondant de discours la vie publique est un peu contestable.

Le général Trochu semble enfin l'avoir compris. A la dernière séance du conseil général du Morbihan, il a annoncé qu'il était résolu à faire sa sortie du conseil, et à ne plus se représenter aux suffrages.

De mauvaises langues prétendent que cette résolution du général Trochu lui a été dictée par sa prudence, que les électeurs du Morbihan pourraient fort bien prendre au sérieux une sortie qui, dans la pensée de M. Trochu, n'eût pas été définitive; qu'enfin le général, fidèle à son système stratégique, fait non pas une sortie, mais une retraite. Retraite ou sortie, le tout pour M. le général Trochu, qui n'est pas député, ne sera plus même conseiller, il faut croire qu'il n'aura plus le moindre prétexte d'entretenir avec la vie publique des rapports qui doivent singulièrement gâter les charmes si laborieusement acquis de sa vie privée.

—Le mort de M. Labelonye, porte à six le nombre des sièges actuellement vacants à l'Assemblée nationale, ce sont les suivants:

Général Ducrot (Nièvre), démissionnaire; Henri (Rhône), condamné; Pages (Calvados), décédé; Benlé (Maine-et-Loire), décédé; Labelonye (Seine-et-Oise), décédé; Pory-Papy (Martinique), décédé.

Les électeurs du département de la Nièvre sont convoqués pour le dimanche, 24 mai prochain, à l'effet d'élire un député à l'Assemblée nationale, en remplacement du général Ducrot, démissionnaire.

19

Le premier tonique du siècle.—Un nouveau moyen de rendre la santé, un nouveau bienfait pour le malade fut semé à ceux qui ne peuvent bien, quand les Stomach Bitters de Hostetter deviennent le tonique par excellence de l'Amérique. Pendant près d'un quart de siècle, ce puissant antidote contre les maux et les causes qui les produisent, a pourvu à son pouvoir sanitaire, reconstruisant la faible, aidant la nature à combattre toute sorte d'incommodités, calmant la souffrance, facilitant la digestion, régularisant les sécrétions, remontant le système nerveux, fortifiant le moral, arrêtant la décrépitude prématurée, et non seulement prolongeant la vie mais ajoutant encore à la valeur de la vie en mettant des millions d'invalides en état d'en jouir. Nous ne connaissons pas de volume publié qui est assez gros pour contenir les cas de Dyspepsie, constipation, fièvre bilieuse, fièvre intermittente, débilité nerveuse et prostration mentale et physique, qui ont été guéris par ce grand régénérateur, tonique et antidote sûr et certain. Ceux qui ne l'ont pas encore essayé, qui souffrent de quelque maladie qui le réclame, qui ne le feront pas, ne peuvent pas se plaindre. Ceux qui l'ont essayé